

## Direction des déchets, des installations de recherche et du cycle

Paris, le 29 août 2012

N/Réf.: CODEP-DRC-2012-045908

Le Directeur de l'Autorité de sûreté nucléaire

à

Monsieur le Président du Groupe Permanent d'experts pour les déchets

Objet: Projet de stockage Cigéo – Examen des études remises depuis 2009

## Réf.:

1/ Programme industriel de gestion des déchets (PIGD) et ses évolutions depuis le dossier 2009 ;

2/ L'étude remise par l'Andra dans le cadre du PNGMDR, relative aux études sur le comportement à long terme des combustibles usés en conditions de stockage.

3/ Résultats de la sismique 3D réalisée en 2010 et leur prise en compte dans le modèle conceptuel de site, dossier reçu en mars 2012 ;

La loi de programme du 28 juin 2006, codifiée dans le code de l'environnement et relative à la gestion durable des matières et des déchets radioactifs, prévoit la poursuite des études et recherches sur le stockage réversible en couche géologique profonde « de sorte que, au vu des résultats des études conduites, la demande de son autorisation prévue à l'article L. 542-10-1 du code de l'environnement puisse être instruite en 2015 »

Le même article L.542-10-1 du code de l'environnement prévoit que le dépôt de la demande d'autorisation de création du centre soit précédé d'un débat public sur la base d'un dossier réalisé par l'Andra.

L'ASN souhaite prendre position, en préalable au début du débat public prévu par la loi, sur les sujets suivants :

- Le programme industriel de gestion des déchets (PIGD) et ses évolutions, document transmis par l'Andra en février 2012 ;
- Le rapport remis par l'Andra en décembre 2011, dans le cadre du plan national de gestion des déchets et matières radioactifs (PNGMDR), relatif aux études sur le comportement à long terme des combustibles usés en conditions de stockage;
- Les résultats de la sismique 3D réalisée en 2010 et leur prise en compte dans le modèle conceptuel de site<sup>1</sup>, dossier transmis par l'Andra en mars 2012.

J'ai l'honneur de demander l'avis du groupe permanent d'experts que vous présidez sur les dossiers précités eu égard en particulier à

- L'examen de la pertinence des données de base (volume et typologie des colis, chroniques de stockage) retenues par l'Andra pour constituer l'inventaire des déchets fourni dans le dossier de PIGD en considérant également les réserves éventuellement retenues dans cet inventaire pour les déchets dont la filière définitive de stockage n'est pas encore arrêtée;
- L'examen des résultats des études sur le comportement des combustibles en formation géologique profonde et leur incidence éventuelle sur la faisabilité de leur stockage au regard des options de conception présentées dans le « dossier 2005 argile », examiné par le groupe permanent lors des séances des 12 et 13 décembre 2005;
- Les résultats de sismique 3D au regard de la confirmation des caractéristiques favorables pour un stockage géologique de la zone reconnue, compte tenu des techniques employées, ainsi que leur prise en compte dans le modèle conceptuel de site.

Je vous prie de bien vouloir convier la division territoriale de Châlons-en-Champagne et la direction des déchets, des installations de recherche et du cycle aux travaux menés par le groupe permanent d'experts que vous présidez

Il serait souhaitable que le groupe permanent d'experts se réunisse au plus tard la première semaine de février 2013.

Le directeur général de l'ASN

Jean-Christophe NIEL

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Le modèle conceptuel du milieu géologique du site Meuse/Haute-Marne fournit une représentation des différents composants du milieu géologique, de leur organisation spatiale et de leurs propriétés.